

## GRAND PORT MARITIME DE LA REUNION

### Reconstruction du poste 1 : Etudes et travaux

Opération cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du PO FEDER 2014-2020 dont l'Autorité de gestion est la Région Réunion, et par l'ETAT  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le fonds FEDER



### Objectifs du projet

Le Poste 1 situé au port Ouest, dans le bassin Hubert Delisle (darse nord), date de 1957.

Compte tenu de l'expertise et de l'inspection détaillée menées par le CETE Méditerranée, il a été conclu en 2012 que l'ouvrage ne pouvait plus être exploité dans les conditions initiales : les vérifications montraient que l'ouvrage n'était plus réglementaire et qu'un risque de rupture brutale ne pouvait être écarté. De nombreux et importants désordres avaient été relevés sur la structure du Poste 1 (éclatements de béton avec armatures corrodées apparentes). Des restrictions avaient immédiatement été mises en place afin d'éviter la destruction de l'ouvrage. Un arrêté préfectoral interdisait l'exploitation du quai à partir du bord à quai.

Le Poste 1 accueille principalement 5 bateaux qui pratiquent la pêche dans les mers australes (4 palangriers congélateurs dédiés à la pêche à la légine et 1 chalutier caseyeur dédié à la pêche à la langouste). L'objectif majeur était de redonner aux entreprises utilisatrices un équipement exploitable dans des conditions normales (circulation de véhicules lourds sur le tablier) pour l'intérêt collectif de la filière professionnelle basée au port Ouest.

L'objectif après travaux était de proposer :

- Des garanties plus importantes quant aux opérations d'avitaillement et de débarque des navires (traitement simultané de deux bateaux, circulation de véhicules lourds...) ;
- Une possibilité d'évolution de la taille des navires permettant ainsi aux armateurs d'envisager des navires plus gros lors du renouvellement de la flotte ;
- La possibilité d'assurer les opérations de maintenance des navires à proximité immédiate des locaux des armateurs.

Suite à l'étude de faisabilité de la reconstruction du poste 1 établie par EGIS en 2013, le GPMDLR a retenu la solution qui consistait à démolir le tablier construit en 1957 jusqu'au niveau du corbeau réalisé en 2<sup>ème</sup> phase en 1965. Ces travaux se résument par la réparation de l'élargissement réalisé en 1965 d'une part et la démolition puis la reconstruction du quai de 1957 d'autre part.



### **Modalités de réalisation**

Le marché de travaux était d'un montant initial de 4 848 601,00 € HT, attribué au Groupement ROC'S / NGE Fondations. En raison de la situation imprévue rencontrée suite aux investigations complémentaires effectuées pour qualifier précisément les travaux de réparations sur le quai existant conservé, des adaptations et des travaux supplémentaires se sont révélés nécessaires induisant une réévaluation de 784 821,35 € HT.

Des difficultés imprévues ont également été rencontrées au cours des travaux de reconstruction du quai neuf avec pour conséquence des travaux supplémentaires non prévus. Dans le même temps, l'établissement a dû faire face à des augmentations imprévisibles du coût des matières premières : réévaluation significative du coût des bétons et des pieux métalliques. Ces éléments conduisent à porter l'incidence financière à hauteur de + 1 558 790,82 €.

Enfin, un dernier avenant a été contractualisé en fin de marché des travaux pour tenir compte de la modification des quantités indiquées au marché, de l'adaptation des équipements de quai, de la modification des épaisseurs des enrobés et de l'augmentation imprévisible du coût de l'acier de construction induisant une réévaluation de + 186 062.89€ HT.

**Plan de Financement (dépenses éligible retenues) / Engagement juridique des financeurs**

Source de financement	Montant total € HT	Pourcentage
<b>UNION EUROPEENNE / FEDER</b>	3 862 459,20	60%
<b>Etat - 203</b>	1 073 184,60	16,67%
<b>Maître d'ouvrage</b>	1 501 788,20	23,33%
<b>TOTAL</b>	<b>6 437 432,00</b>	<b>100,00%</b>

**Point d'étape financier**

Intitulé des Postes	Dépenses prévisionnelles (€ HT)	Montant Réalisé –2022 (€ HT)	Taux d'avancement (%)
<b>Etudes</b>	300 000,00	226 335,94	75%
<b>Travaux</b>	7 378 276,00	7 582 692,87	103%
<b>TOTAL</b>	<b>7 678 276,00</b>	<b>7 809 028,81</b>	<b>102%</b>